



Envoyé en préfecture le 08/12/2022

Reçu en préfecture le 08/12/2022

Affiché le 3/12/2022

ID : 057-215702077-20221205-2022120522-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE - ARRONDISSEMENT DE FORBACH

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

CONSEILLERS EN FONCTION	CONSEILLERS PRESENTS	PROCURATIONS	CONSEILLERS ABSENTS
29	23	03	06

Séance du 5 décembre 2022, sous la présidence de Monsieur Laurent KLEINHENTZ, Maire. Convocation du 28 novembre 2022.

**PRESENTS :** Mmes TUSCHL - ADAMY - HARRATH - RUSSELLO - ANANICZ - YILDIRIM -FRANGIAMORE - BECKENDORF - PIESTA.

MM. KLEINHENTZ - USAI - BERBAZE - SATILMIS - OURIAGHLI - KLASEN - BOUMEKIK - PODBOROCZYNSKI - LA LEGGIA - RAHAOUI - BAHFIR - EGLOFF - ESTRADA - MILIOTO.

**PROCURATIONS :** Mmes IDIZ - MANGIONE - KERMAOUI qui ont donné procuration respectivement à Mmes TUSCHL - RUSSELLO - PIESTA.

**ABSENTS :** Mmes CHEBLI - KHOUMRI - M. ELHADI.

**22 - Rétrocession du bassin d'orage desservant le lotissement « le Rabelais I » à la Communauté des Communes de Freyming Merlebach, gestionnaire du réseau « assainissement » à Farébersviller.**

**Rapporteur : Muhterem SATILMIS**

**Exposé des motifs :**

La CCFM, gestionnaire du réseau « assainissement » à Farébersviller, assure par l'intermédiaire de son service public d'assainissement, des missions de contrôle de conception, de réalisation et de fonctionnement sur les installations de son territoire.

De ce fait, la ville souhaite rétrocéder le bassin d'orage créé lors de la création du lotissement « le Rabelais I » cadastré section 19, parcelle n° 429.

Un procès-verbal d'arpentage n° 727F du 11/03/2022 a été établi par la SGE GINGEMBRE & ASSOCIES SAS, Géomètre-Expert, sis 6 rue Louis Verdet 57200 SARREGUEMINES.

**Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, après discussion, le conseil municipal :**

- autorise la rétrocession de la parcelle visée ci-dessus ;
- confirme que les frais d'acte notarié sont à la charge de la CCFM ;
- charge Monsieur le Maire d'accomplir les formalités nécessaires relatives à l'exécution de la présente décision et à signer tout document s'y rapportant.
- **Décision adoptée à l'unanimité.**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.



Le Maire  
Laurent KLEINHENTZ